



## PREREQUIS

Connaissance de base en droit du travail



## PUBLIC

DRH ou chefs d'entreprises souhaitant connaître le processus des élections professionnelles du CSE. Toute personne habilitée à organiser des élections professionnelles.



## DUREE

1 jour



## TARIF

### **Inter entreprise :**

400 €HT/participant/jour  
(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation)

### **Intra entreprise :**

1200€ HT/jour



## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation

## Renseignements :

Entreprendre Conseil

1 rue Boucher de Perthes  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32  
contact@entreprendreconseil.com

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les processus applicables à son entreprise selon l'effectif (moins de 20 salariés ou plus de 20 salariés) Appréhender les différentes étapes du processus électoral (de la préparation au déroulement des élections)
- Identifier les contentieux qui peuvent naître de l'élaboration du processus électoral.

## METHODES MOBILISEES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, appui sur des cas concrets.
- Travail en autonomie ou en groupe.
- Questions/réponses

## MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation
- Quiz

## ACCESSIBILITE PSH

Toutes les modalités de réalisation des actions, ainsi que l'accès aux locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'accessibilité au PSH est identifiée en amont de la formation puis mise en place avant le démarrage de la formation. Nos consultants s'appuient sur notre "**Guide Handicap et formation**".

## VALIDATION

Certificat de réalisation

## PROGRAMME

### Cadre d'organisation des élections :

- Décompte des effectifs
- Périmètre des élections
- Périodicité des élections

### Préparation des élections :

- Déclenchement des élections
- Protocole d'accord préélectoral
- Électorat
- Éligibilité
- Organisation du scrutin

### Déroulement des élections :

- Déroulement du vote
- Fin des élections

### Contentieux électoral :

- Contentieux relatif au nombre et au périmètre des établissements distincts
- Contentieux relatif à l'électorat
- Contentieux relatif à la régularité des opérations électorales

### Questions - Réponses